



ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES SCOLARISÉS

ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

CONVENTION

2^{ème} degré (Collèges - LP)

Pratique Sportive

- Vu la circulaire du ministre de l'Education nationale n° 2008-454 du 5 juin 2008 relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire;
- Vu le règlement général de l'établissement adopté par le conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport
- Vu la directive 2012- 47 relative à l'attribution des subventions de fonctionnement au niveau local, adoptée par le Conseil d'administration du CNDS le 13 novembre 2012 ;
- Vu l'instruction CNDS n°2012-DEFIDEC-02 du 28 novembre 2012 relative à la part territoriale 2013 ;

Entre :

L'Etablissement scolaire,

.....

Adresse :

.....

Mail :

Comptant un effectif total deélèves

Représentée par

Désignée sous le terme « l'établissement »,

Et

L'association dénommée

.....

SIRET n° (14 chiffres)

Adresse :

.....

Mail :

Affiliée à la Fédération

Agréée par le ministère chargé des sports,

N° agrément sport :

N° de déclaration établissement APS.....

Représentée par(président(e))

Désignée sous le terme « l'association »,

Cachet de l'établissement

Cachet de l'association

Préambule :

Les circulaires précitées instaurent des «**projets en faveur de l'accès au sport des jeunes scolarisés**» complémentaires au temps d'enseignement.

D'une durée indicative de 2h, cet accompagnement peut être organisé tout au long de l'année, en fin de journée, après la classe. Il doit notamment proposer aux élèves volontaires des collèges de l'animation et/ou de l'initiation à **la pratique sportive**,

L'objectif général de ce dispositif est d'assurer, en toute équité, à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'épanouissement par la pratique du sport. Ce dispositif contribue ainsi à l'égalité des chances entre les élèves.

Dans le cadre, l'établissement et l'association signataires de la présente convention concluent un partenariat en vue de l'organisation d'activités périscolaires à l'intention des élèves de l'école.

Le projet des actions en direction des jeunes scolarisés fait l'objet d'un volet spécifique du projet de l'établissement et du projet club.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'établissement souhaite organiser, avec le concours de l'association des modules d'activités composés deséance(s) de heure(s) par semaine durantsemaine(s).

Ils sont destinés chacun à un groupe de 12 à 20 élèves scolarisés dans l'établissement.

Ces modules visent notamment à mettre en place une action en direction des jeunes scolarisés hors temps scolaire pour :

1. permettre l'initiation des jeunes à diverses activités tout au long de la période de façon à favoriser la poursuite de ces activités hors l'école tout au long de la vie ;
2. améliorer, par une meilleure insertion dans le groupe et le développement de nouvelles motivations, la réussite scolaire ;
3. faire bénéficier aux élèves des avantages sanitaires apportés par une activité attractive et bien encadrée, venant compenser les effets de la sédentarité.
4. conduire les collégiens à adopter les valeurs du sport en termes de sens de l'effort individuel et collectif, de respect des règles facilitant la vie en groupe, la réussite collective et l'épanouissement personnel ; à cet égard, la mixité des pratiques sera recherchée dans toute la mesure du possible.
5. inciter les élèves à poursuivre une pratique sportive régulière en club (prise d'une licence).

L'organisation ainsi que les modalités pratiques de chaque module sont définies à travers la rédaction des fiches annexes : « pédagogique » et « budget » (**Attention : une fiche à remplir par module**).

Ces deux annexes font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Financement

Afin de permettre la réalisation du projet d'accompagnement éducatif décrit à l'article 1^{er}, l'association sollicite auprès de la **DDCS-CNDS** une subvention dont le montant est précisé en annexe.- Cf. annexe financière

Article 3 : Evaluation

L'établissement et l'association établiront, au plus tard trois mois après la réalisation de l'opération, dans toute la mesure du possible sous la forme d'un document conjoint, l'évaluation des conditions de réalisation des modules prévus à l'article 1^{er}.

Si l'action a fait l'objet d'un financement par le CNDS, cette évaluation sera communiquée au délégué territorial du CNDS (direction départementale de la cohésion sociale), sur la base du document porté en annexe n° 3 qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 4 : Responsabilité

Le chef d'établissement demeure responsable de l'organisation de l'activité proposée. Il veillera particulièrement à la qualité des contenus et à leur cohérence avec le projet d'établissement, en temps que prolongement des activités d'enseignement obligatoire.

L'association s'engage au respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité, des règles de neutralité et de laïcité.

Les différents régimes applicables en cas d'accident sont identiques à ceux pouvant survenir en temps scolaire.

Les modalités d'utilisation des matériels et des locaux sont précisées dans l'annexe « pédagogique » jointe à la présente convention ainsi que les modalités d'information et d'organisation en cas d'absence de l'intervenant.

Article 5 : Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour toute la durée de l'opération décrite à l'article 1^{er}.

Fait à _____, le _____

Pour l'établissement,
Le chef d'établissement,

xxxxx

Pour l'Association,
Le Président,

xxxxx

**Pour la Direction départementale de la
Cohésion Sociale**

Le Directeur,

Alain Bléton

ANNEXE n° 1 - PEDAGOGIQUE POUR MODULE N° _____ (Autant de fiches que de modules)

liée à la convention « actions en direction des jeunes scolarisés » en date du

Nom de l'établissement : _____

Discipline : _____ (Référence aux fédérations agréées annexe N° III – 2013 rectifiée)

Nom prénom de l'intervenant dans l'activité :	Niveau de classe concerné :..... Nombre total d'élèves participant à l'action :
Diplômes et Qualifications :..... N° de déclaration A.P.S de l'éducateur :..... <input type="checkbox"/> Salarié de l'association / vacataire de l'association <input type="checkbox"/> Enseignant <input type="checkbox"/> Autre personnel Education Nationale <input type="checkbox"/> Autre :	Nombre total de séances envisagées pour la : <input type="checkbox"/> Période d'octobre à décembre :..... Du..... au..... Durée de la séance :.....h <input type="checkbox"/> Période de janvier à juin :..... Du au Durée de la séance :.....h

Descriptif succinct du projet :

 1. Activité envisagée :

 1. Objectifs Poursuivis :

Prolonger les enseignements obligatoires d'EPS en offrant aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive.

Créer un espace d'épanouissement par la pratique sportive.

Concourir au développement de la santé, du bien-être et de l'estime de soi.

Répondre aux besoins particuliers des élèves pour développer l'autonomie, renforcer l'intégration de tous et la capacité de vivre ensemble.

Inciter les élèves à poursuivre une pratique sportive régulière en club (prise d'une licence).

 2. Jour et durée des interventions :

 3. Lieu de l'activité :

 4. Matériel utilisé :

 5. Modalités d'organisation en cas d'absence de l'intervenant :

Vu et transmis par le chef d'établissement ou le président de l'association

le...../...../ 2013

Signature du chef d'établissement :

Signature du Président de l'association :

ANNEXE n° 2 - BUDGET POUR MODULE N° _____

liée à la convention « actions en direction des jeunes scolarisés » en date du

Budget prévisionnel du module (du point de vue de l'association sportive)

DEPENSES (pas de centimes d'€)	Préciser si nécessaire	MONTANT
Rémunération de l'encadrant :		
Matériel pédagogique :		
Assurances complémentaires :		
Frais de déplacement :		
Autres (préciser) :		
	TOTAL DEPENSES	

RECETTES (pas de centimes d'€)	Préciser si nécessaire	MONTANT
Subvention attendue du CNDS ¹ :		
Aide publique à l'emploi déjà accordée pour l'encadrant concerné :		
Subventions des collectivités territoriales :		
Ressources propres de l'association		
Autres (préciser) :		
	TOTAL RECETTES	

Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes.**Les contributions en nature des parties** et autres partenaires éventuels (matériel, entretien, gardiennage, etc.) seront les suivantes :

- apportés par
- apportés par

Pour permettre la mise en place de ce module, l'association sportive demande au CNDS une subvention d'un montant de :€

Pour l'Association sportive :

Le...../...../ 2013

Signature et qualité du signataire.

Subvention accordée par le CNDS :	
--------------------------------------------------	--

Les originaux sont à retourner par voie postale à :

DDCS de la Drôme 33, avenue de Romans BP 2108 26021 Valence cedex

Avant le 21 juin 2013

ANNEXE n° 3 - EVALUATION POUR MODULE N° _____

liée à la convention « actions en direction des jeunes scolarisés » en date du

Evaluation à communiquer dans les 3 mois après la fin de l'action à la DDCS :

	Nom de l'intervenant																			
	N° séance	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Nb Séances
	Nom Prénom des élèves																			
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				

Evaluation finale de l'intervenant à la fin du module :

- Régularité des présences :
- Progression des élèves :
 - Niveau du début
 - Niveau fin du module
 - Autres
- Nombre d'élèves inscrits en club dans la discipline au début du cycle :
- Nombre d'élèves inscrits en club dans la discipline à la fin du cycle :
- Nombre d'élèves inscrits en club dans la discipline à la fin de l'année :

Autres appréciations :